

Bertrix, le 23 février 2018

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 1^{er} mars 2018

**Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,**

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter deux points à l'ordre du jour du Conseil du 1^{er} mars 2018 :

1. *Demande de mise en place d'une commission communale chargée de proposer à court terme des mesures concrètes en faveur de la sécurité routière sur le territoire communal*
2. *Demande d'engagement de la Commune dans la démarche « cimetière nature »*

Vous trouverez en pages 2 à 5 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

**Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE**

1. Demande de mise en place d'une commission communale chargée de proposer à court terme des mesures concrètes en faveur de la sécurité routière sur le territoire communal

Les drames de la route semblent, à en croire les propos rédigés dans les deux derniers numéros de Bertrix ma Commune, avoir affecté les membres du Collège communal :

Mes pensées vont évidemment vers les familles de nos jeunes qui vivent un deuil on ne peut plus cruel dû à la perte d'un de leurs enfants. Cinq familles ont été touchées ces trois dernières années. (Vœux du bourgmestre - BMC 152)

...le débat sur la pertinence ou non de la présence de ces flèches a un peu occulté une problématique bien plus importante qui est de savoir comment remédier à la mortalité importante sur toutes les routes de notre régions, mortalité qui frappe essentiellement les jeunes. (...) Le point est trop vaste et trop sensible pour se résumer à une simple présence de panneaux. (Édito de Denis Collard - BMC 153)

Effectivement, ces drames ont touché toute la communauté bertrigeoise, et nous invitent à la réflexion, mais surtout à l'action. **Il ne suffit pas de constater, de déplorer, de se dire touché. Il faut agir.**

Comme le disait justement Denis Collard dans son édito, la solution ne se résume pas à la pause de panneaux. Nous sommes tout à fait d'accord. **Les différentes mesures envisageables ne se contredisent pas, mais doivent plutôt s'additionner.**

ECOLO désire dès lors que la Commune prenne à bras le corps la problématique des accidents de la route afin d'aboutir, à court terme, à une série de mesures dont la finalité sera la réduction du nombre d'accidents sur nos routes.

Comment ? Par la mise en place d'une **commission communale de la sécurité routière** qui aurait comme objectif :

- d'établir un répertoire des zones noires sur le territoire communal ;
- d'établir, avec le soutien d'experts en la matière, un plan d'actions à court, moyen et long terme, afin de réduire les risques d'accidents liés à la mobilité ;
- de jouer un rôle de veille continue sur les situations accidentogènes liés à la mobilité.

Concrètement, nous proposons :

1/ que le Collège, auquel serait associé un membre de chaque groupe de l'opposition, se réunisse afin de proposer les modalités de mise en place de cette commission communale de la sécurité routière (composition, objectifs spécifiques, planning du processus), modalités qui seraient soumises à l'approbation du Conseil communal de mai 2018 ;

2/ que dès l'été 2018 une première réunion de ladite commission soit programmée afin de pouvoir rapidement se lancer dans le processus de diagnostic et de propositions.

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL,

Attendu que la sécurité routière est une préoccupation qui doit animer l'ensemble des mandataires politiques,

Considérant le nombre important de drames de la route survenus sur le territoire communal ces dernières années et la nécessité d'agir afin de le réduire,

Considérant qu'il est nécessaire, afin de réaliser un diagnostic complet des zones noires en matière de sécurité routière devant aboutir à un plan d'actions concrètes, d'associer à la démarche tant les citoyens, les experts, les représentants d'associations et les membres du Conseil communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

de déléguer au Collège, auquel serait associé un membre de chaque groupe politique de l'opposition, la rédaction d'un cahier de propositions définissant les modalités de mise en place d'une commission communale de la sécurité routière (composition, objectifs spécifiques, planning du processus), modalités qui seraient soumises à l'approbation du Conseil communal de mai 2018 afin d'entamer au plus vite les travaux de ladite commission.

2. Demande d'engagement de la Commune dans la démarche « cimetières nature »

Lors du Conseil communal du 25 juin 2015, ECOLO invitait le Collège à répondre favorablement à un appel de la Région wallonne intitulé « Projet de Commune Pilote Cimetière Nature¹ ».

Ce projet avait pour objectif de valoriser nos cimetières comme des espaces où la nature a sa place. « En invitant la nature à prendre place dans les cimetières de Wallonie, les communes participent à la densification du maillage vert global, au développement du potentiel d'accueil de la vie sauvage, à la prise en compte de la biodiversité au cœur même de l'activité humaine, à la préservation de la santé des citoyens et au respect l'environnement. Ces espaces gérés différemment offrent ainsi des espaces et des plans d'eau nécessaires au développement d'espèces sauvages, et deviennent des lieux de recueillement et ressourcement permettant de recréer un contact serein homme-nature. » (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

Le Collège n'a pas jugé opportun de répondre à cet appel, au contraire de 58 communes en Wallonie.

La Région wallonne a décidé de renouveler l'initiative et de lancer à nouveau l'appel à projet. ECOLO propose dès lors que le Collège, et en particulier Mme l'échevine des Cimetières, s'empare de ce dossier (dont vous trouverez le formulaire de demande en annexe) et inscrive la Commune de Bertrix dans cette dynamique.

L'Avenir du Luxembourg
du 10 février 2018 »»

APPEL À PROJETS

Les cimetières, havres de nature

Initié depuis 2015, le programme « Cimetière Nature » permet aux Communes de gérer, de manière innovante, leurs cimetières en y favorisant le développement de la nature et de la biodiversité. Aujourd'hui, la Wallonie compte 126 cimetières nature répartis dans 58 communes.

Partie intégrante du Réseau Wallonie Nature dont le but est de développer la biodiversité dans les activités humaines « partout et par tous », ce label touche diverses thématiques telles que :

- une végétalisation la plus importante et variée possible au vu des contraintes de l'endroit ;
- un développement de la biodiversité via la présence de plantes indigènes, la création d'une pièce d'eau naturelle ou le placement de nichoirs ;
- une lutte contre les espèces invasives ;
- une meilleure gestion de l'eau et des déchets possible ;
- une installation d'espaces de recueillement agréables et naturels.

Pour obtenir le label, les Communes s'engagent au travers

d'une convention à modifier leur principe de gestion de l'un ou de plusieurs de leurs cimetières en y favorisant le développement de la nature. « Cimetière Nature » s'inscrit notamment dans le cadre du Programme wallon de réduction des pesticides.

Les Communes qui désirent rentrer dans cette dynamique bénéficieront d'un accompagnement effectué par les ASBL Ecowal et Pôle de gestion, toutes deux soutenues par la Wallonie.

Avant le 1^{er} avril

Les Communes souhaitant participer trouveront le formulaire de candidature sur le site www.biodiversite.wallonie.be (rubrique : AGIR/RWN) à envoyer avant le 1^{er} avril 2018 à la Direction de la Nature.

Les Communes seront ensuite contactées par Ecowal ou le Pôle de gestion différenciée pour être accompagnées dans la végétalisation de leur cimetière. À la Toussaint, les communes recevront leurs labels de niveau 1, 2 3, en fonction des aménagements effectués. ■

¹<http://biodiversite.wallonie.be/fr/cimetieres-nature.includehtml?IDC=5930>

ANNEXE : FORMULAIRE DE DEMANDE « CIMETIÈRE NATURE »



Wallonie



La nature partout par tous !



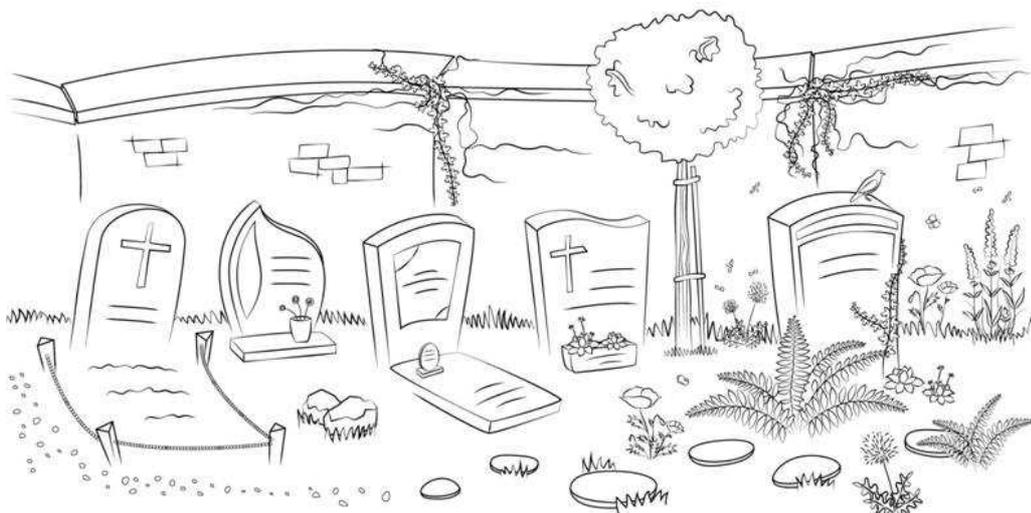
RÉSEAU WALLONIE NATURE

La Commune/Ville de

s'engage dans le projet

2018

CIMETIÈRE
nature 



Ce formulaire doit être renvoyé au Département de la Nature et des Forêts par courrier (SPW – DGO3 – DNF – Direction de la Nature, avenue Prince de Liège 7 à 5100 Jambes) ou par mail : laurence.noerens@spw.wallonie.be, pour le 01 avril 2018.

Il est téléchargeable sur le site : www.biodiversité.wallonie.be (rubrique : AGIR/RWN)

Cette convention est signée dans le cadre du Réseau Wallonie Nature. Ce dernier a pour objectif d'améliorer le potentiel d'accueil de la vie sauvage partout où c'est possible et par chaque acteur de terrain dans le cadre de ses activités.

2018

Le demandeur :

Commune/Ville de :

Bourgmestre :

Personne de contact :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Jours/heures de disponibilités :

s'engage à :

- modifier les principes de gestion d'au moins un cimetière sis sur son territoire en y favorisant le développement de la nature de façon à répondre aux critères du label Cimetière Nature (au minimum au niveau 1).
- à renvoyer un dossier de rapportage « cimetière nature » complété par cimetière candidat à la labellisation, avant le 01/10/2018 au DNF.

Cimetières engagés dans le projet en 2018 :

N°	NOM (cimetière de ...)	ADRESSE	SUPERFICIE	NIVEAU VISE
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Pour le Collège Communal,
Le Bourgmestre,

le Directeur Général,

Date de la demande :